

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°16/2025 - Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget principal

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr VIROULET Albert, doyen de l'Assemblée, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget principal dont les résultats s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* Dépenses réalisées :	1 502 194, 35 €
* Recettes réalisées :	1 750 120, 03 €
* Excédent de Fonctionnement reporté n -1:	308 603, 94 € €

Excédent de Fonctionnement : + 556 529, 62 €

INVESTISSEMENT :

* Report déficitaire Année N-1	- 159 425, 92 €
* Dépenses réalisées :	268 480, 59 €
* Recettes réalisées :	336 409, 98 €

Déficit d'investissement : - 91 496, 53 €

Après présentation du Compte Financier Unique, Mme la Maire se retire avant le vote. Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

Pour : 11 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Le Compte Financier Unique 2024 du budget principal est adopté à l'unanimité.

Mme la Maire n'a pas participé au vote.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250411-2025_16-BF
Reçu le 16/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT

Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD

Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°17/2025 - Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget assainissement

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr VIROULET Albert, doyen de l'Assemblée, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement dont les résultats s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* Dépenses réalisées :	124 767, 16 €
* Recettes réalisées :	139 979, 56 €
* Report excédent de fonctionnement reporté n-1 :	46 024, 74 €
Excédent de Fonctionnement :	+ 61 237, 14 €

INVESTISSEMENT :

* Dépenses réalisées :	214 915, 21 €
* Recettes réalisées :	142 949, 93 €
* Report excédent d'investissement n-1	87 160, 76 €
Excédent d'Investissement :	+ 15 195, 48 €

Après présentation du Compte Financier Unique, Madame la Maire se retire avant le vote. Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement est adopté à l'unanimité.

Mme la Maire n'a pas participé au vote.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250411-2025_17-BF
Reçu le 16/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT

Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD

Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°18/2025 - Vote du Compte Financier Unique 2024– Budget Lotissement « La Gerbaudie »

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr VIROULET Albert., doyen de l'Assemblée, examine le Compte Financier Unique 2024 du budget « lotissement de la Gerbaudie » dont les résultats s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- | | |
|---------------------------|--------------|
| * Dépenses réalisées : | 61 506, 27 € |
| * Recettes réalisées : | 61 507, 15 € |
| * Report excédentaire n-1 | 3 120, 13 |

Résultat de Fonctionnement : 3 121, 01 €

INVESTISSEMENT :

- | | |
|--------------------------------|---------------|
| * Dépenses réalisées : | 61 506, 27 € |
| * Recettes réalisées : | 60 583, 47 € |
| * Report déficitaire année n-1 | -60 583, 47 € |

Déficit d'Investissement : -61 506, 27 €

Après présentation du Compte Financier Unique, Mme la Maire se retire avant le vote. Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder au vote à main levée :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Compte Financier Unique 2024 du budget « lotissement de la Gerbaudie » est adopté à l'unanimité

Mme la Maire n'a pas participé au vote.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250411-2025_18-BF
Reçu le 16/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT

Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD

Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°19/2025 - Affectation de résultat Budget Lotissement La Gerbaudie– Exercice 2024

Après avoir entendu le résultat du CFU 2024, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation, sur proposition de Madame la Maire,

Considérant les éléments suivants :

* Dépenses de fonctionnement	61 506, 27 €
* Recettes de fonctionnement	61 507, 15 €
* Report excédentaire n-1	3 120, 13 €
* Solde de fonctionnement	3 121, 01 €
* Dépenses d'investissement	61 506, 27 €
* Recettes d'investissement	60 583, 47 €
* Report déficitaire n-1	- 60 583, 47 €
* Besoin de financement	61 506, 27 €

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, DECIDE à l'unanimité

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

d'affecter le résultat cumulé au Budget Primitif 2025 comme suit :

* D 001 : report déficit d'investissement BP 2025 : 61 506, 27 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT

Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD

Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°20/2025 - Affectation de résultat budget assainissement (M49) – Exercice 2024

Après avoir entendu le résultat du CFU 2024, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation, sur proposition de Madame la Maire,

Considérant les éléments suivants :

* Excédent de fonctionnement	+61 237, 14 €
* Excédent d'investissement	+15 195, 48 €
* Solde des RAR	-208 095, 04 €
* Besoin de financement	192 899, 56 €

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, DECIDE à l'unanimité

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

* R 1068 : Affectation résultat section d'investissement :	+ 61 237, 14 €
* R 001 : Report excédent d'investissement antérieur :	+ 15 195, 48 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°21/2025 - Affectation de résultat Budget communal (M57) – Exercice 2024

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2024 du budget communal, statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation, sur proposition de Madame la Maire,

Considérant les éléments suivants :

* Excédent de fonctionnement	+ 556 529, 62 €
* Déficit d'investissement	- 91 496, 53 €
* SOLDE des R.A. R	- 134 155, 50 €
* Besoin de financement	225 652, 03 €

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, DECIDE à l'unanimité

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

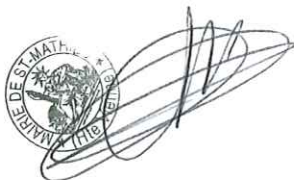
Abstention : 0 voix

d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

* R 1068 : Affectation section investissement BP 2024	+ 225 652, 03 €
* D 001 : Report déficit d'investissement antérieur	- 91 496, 53 €
* R002 : report excédent de fonctionnement	+ 330 877, 59 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250411-2025_21-DE
Reçu le 16/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°22/2025 - Participation du service Assainissement au Budget Communal 2025

Mme la Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait que le Service Assainissement reverse à la commune une participation représentant la mise à disposition d'un employé communal (Agent de maîtrise) chargés :

- Pour le Service Assainissement : de la surveillance et de l'entretien des stations d'épuration, de la programmation des travaux et l'exécution des branchements, des contrôles des assainissements collectifs)

Elle indique que cette participation s'élèverait à 31 500 € (montant arrondi brut fiscal de l'agent).

Mme la Maire propose au conseil de déterminer comme suit la participation :

- Service assainissement, soit 31 500€

Après délibération, la Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité

Pour : 13 voix.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

le principe de cette participation et **CHARGE** Mme le Maire de procéder au versement de la participation du budget ASSAINISSEMENT au budget communal.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT

Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD

Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°23/2025 - Contribution de la commune au titre des eaux pluviales – 2025

Mme la Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de fixer la charge financière qui doit être supportée par le budget général.

Elle propose au Conseil le calcul suivant :

Amortissements	:	46 037 €
Intérêts Emprunts 2023	:	7 849, 65 €
		53 886, 65 €

$$\pm 53\,886,65\text{ €} \times 50\% = 26\,943,32\text{ €}$$

Somme à laquelle s'ajoute à 35 % des dépenses classe 6 :

$$\pm 76\,700\text{ €} \times 35\% = 26\,845\text{ €}$$

Soit un total de : 26 943, 32 € + 26 845 € = 53 788, 32 €

L'Assemblée, après discussion, DECIDE à l'unanimité

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

de verser la somme de 53 788, 32 € au budget de l'Assainissement au titre de la contribution de la Commune au traitement des EAUX PLUVIALES pour l'année 2025.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°24/2025 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Madame la Maire demande au conseil de se prononcer sur les taux des 3 taxes suivantes :

- Taxe Foncière bâtie
- Taxe Foncière non bâti
- Taxe habitation (résidences secondaires)

Mme la Maire interroge le Conseil sur les possibilités d'évolution des 3 taxes.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à main levée, DÉCIDE à l'unanimité

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

De ne pas augmenter les taux des taxes

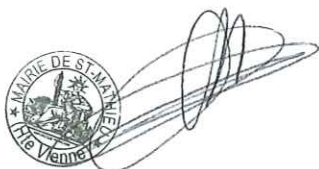
Le tableau des 3 taxes s'établit donc comme suit :

	Bases prévisionnelles 2025	Taux de référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus
Taxe Foncière Bâti	1 479 000	45,20	45,20	668 508 €
Taxe Foncière Non Bâti	59 700	79,31	79,31	47 348 €
Taxe d'habitation	520 400	17,82	17,82	92 735 €

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT

Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD

Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°25/2025 - Vote du budget primitif – Budget communal 2025 (M 57)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du Budget Communal 2025, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	2 009 473, 89 €	2 009 473, 89 €
Investissement	995 239, 67 €	995 239, 67 €
	<u>3 004 713, 56 €</u>	<u>3 004 713, 56 €</u>

Madame la Maire invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

le Budget primitif Communal 2025.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 16/04/2025 et de la publication le 16/04/2025

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250411-2025_251-DE
Reçu le 16/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT

Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD

Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°26/2025 - Vote du Budget Primitif – Service assainissement 2025 (M49)

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget du service Assainissement 2025, qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	138 215, 19 €	138 215, 19 €
Investissement	1 024 945, 07 €	1 024 945, 07 €
	<u>1 163 160, 26 €</u>	<u>1 163 160, 26 €</u>

Madame la Maire invite le Conseil à se prononcer.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

le Budget du service Assainissement 2025.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits

Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250411-2025_26-BF
Reçu le 16/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation
04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT
Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD
Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°27/2025 - Vote du Budget Primitif Lotissement « La Gerbaudie » 2025

Mme la Maire, après avoir présenté le projet de budget primitif 2025 du lotissement « la GERBAUDIE » qui s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	64 628, 28 €	64 628, 28 €
Investissement	123 012, 54 €	123 012, 54 €
	<u>187 640, 82 €</u>	<u>187 640, 82 €</u>

Madame la Maire invite le Conseil à se prononcer :

Après vote à main levée, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

Pour : 13 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

le Budget 2025 du lotissement « La GERBAUDIE ».

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250411-2025_27-BF
Reçu le 16/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Saint-Mathieu

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Date de la convocation

04 Avril 2025

Séance du 11 Avril 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le onze avril, à Dix-Huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

PRÉSENTS : Thierry DAUCHART – Camille DEMOULINS – Éric DOMBRAY – Christine GAREL – Florence KRAUSE – Céline LINARD-LALAY – Gwenaëlle PAILLOT – Agnès VARACHAUD – Francis VARACHAUD – Albert VIROULET

ABSENT : Véronique AIGUEPERSE - Fabien BASSET

REPRÉSENTÉS :

Nathalie LAINÉ est représentée par Gwenaëlle PAILLOT

Sébastien MARQUETEAU est représenté par Agnès VARACHAUD

Tina VEGTER est représentée par Francis VARACHAUD

Monsieur Camille DEMOULINS est élu secrétaire de séance

N°28/2025 - Recours au service missions temporaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Haute-Vienne

Madame la Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne, conformément à l'article L 452- 44 du Code Général de la Fonction Publique, a créé un service de remplacement. L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents.
- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un renfort occasionnel (accroissement saisonnier ou accroissement temporaire d'activité).
- soit de répondre à un besoin de tutorat ou d'expertise technique au sein du service administratif
- soit en cas de vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention de recours au service Missions Temporaires.

Le Conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- o Approuve les termes de la convention cadre de recours au service des Missions Temporaires avec le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne pour bénéficier de l'intervention d'un agent du Service Missions Temporaires,
- o Autorise la Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,
- o Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire, Agnès VARACHAUD



Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'état le 16/04/2025 et de la publication le 16/04/2025

Accusé de réception en préfecture
087-218716801-20250411-2025_28-DE
Reçu le 16/04/2025